

Classement des maternités

En France, depuis 1998, les maternités sont classées en trois catégories : niveaux 1, 2 et 3.

Il ne s'agit pas de critères de qualité, mais de l'évaluation selon le niveau de soins qu'elles assurent pour les nouveau-nés.

Les maternités de niveau 1

- Elles disposent seulement d'une unité d'obstétrique. L'équipe médicale et le plateau technique sont tout à fait au point pour la prise en charge des grossesses normales. Elles ont aussi toute l'infrastructure nécessaire en cas de césarienne ou pour les soins de réanimation au nouveau-né si besoin.
- Etablissements : Clinique des Eaux Claires et la Polyclinique de Guadeloupe.

Les maternités de niveau 2

- Elles disposent d'une unité d'obstétrique et de néonatalogie (service de pédiatrie spécialisé pour les nouveau-nés).
- Elles permettent la prise en charge des grossesses à risque modéré et des nouveau-nés nécessitant une surveillance particulière, mais pas de soins en réanimation.
- Elles sont subdivisées : les maternités de niveau 2A accueillent les bébés nés à partir de 32 semaines d'aménorrhée (SA) avec un poids d'au moins 1 500 g ; le niveau 2B correspond aux soins intensifs. A noter qu'un établissement de niveau 2A nécessite une astreinte opérationnelle d'un pédiatre réanimateur et un niveau 2B nécessite une garde sur place d'un pédiatre réanimateur.
- Elles prennent en charge des nouveau-nés entre 30 et 32 SA, pesant entre 1000 et 1500 g qui n'ont pas besoin d'être intubés.
- Etablissement de niveau 2B : Centre Hospitalier LCF de Saint Martin.

Les maternités de niveau 3

- Ces maternités disposent d'une unité d'obstétrique, d'une unité de néonatalogie et d'une unité de réanimation néonatale.
- Elles prennent en charge des grossesses à haut risque et des nouveau-nés présentant des détresses graves et n'ayant pas d'autonomie respiratoire.
- Elles accueillent des enfants nés entre 24 et 25 SA et à partir de 500 g.

Etablissements: CHU de PAP et CHBT